

PROCÈS-VERBAL d'une séance ordinaire du conseil municipal de la municipalité de Chesterville tenue le 7 septembre 2010 à la salle du conseil de l'école Saint-Paul à 19hr00.

Sont Présents ; M Jean-François Camiré, Mme Micheline Vaillancourt, Mme Maryse Beauchesne, M Denis Leclerc, sous la présidence du maire Monsieur Louis Lafleur. Monsieur Félix Larivière se joint au conseil à 19hr18.

Est Absent ; Le conseiller M. Claude Roy

Également présent, Monsieur Denis-Marc Leclerc, directeur général et secrétaire-trésorier ainsi que Mme Lise Setlakwe, agent de développement de la municipalité.

2010-09-133

Lecture et Adoption de l'ordre du jour

Sur proposition de M Jean-François Camiré appuyé par Mme Micheline Vaillancourt, il est résolu à l'unanimité d'adopter l'ordre du jour.

2010-09-134

Adoption du procès-verbal du 16 Août 2010

Le secrétaire-trésorier a fait parvenir à tous les membres du conseil une copie du procès-verbal de la séance du 16 août 2010.

Sur proposition de Jean-François Camiré et appuyé par M Denis Leclerc, il est résolu à l'unanimité que le secrétaire soit dispensé de la lecture du dit procès-verbal et que celui-ci soit adopté.

2010-09-135

Présentation et adoption des états financiers au 31 décembre 2009 par M Serge Leblanc ca

M Serge Leblanc ca fait la lecture du rapport financier de l'année financière se terminant le 31 décembre 2009 et en donne les explications sommaires à tous les membres du conseil municipal.

Sur proposition de Mme Maryse Beauchesne et appuyé par M Denis Leclerc, il est résolu à l'unanimité, le maire n'ayant pas exercé son droit de veto, d'accepter les états financiers pour la période se terminant le 31 décembre 2009 tel que présenté par M Serge Leblanc ca.

2010-09-136

Dépôt du rapport des activités de fonctionnement au 31 août 2010

Le directeur général, M Denis-Marc Leclerc dépose le rapport des activités de fonctionnement de la municipalité au 31 Août 2010.

2010-09-137

Dépôt et acceptation des comptes à payer

La liste des comptes à payer du mois d'août 2010 de la municipalité de Chesterville totalisant \$100 991,76 est soumise aux membres du conseil municipal.

Sur proposition de M me Micheline Vaillancourt et appuyé par Mme Maryse Beauchesne, il est résolu à l'unanimité, le maire n'ayant pas exercé son droit de veto, que les comptes énumérés sur la dite liste jointe pour le mois soient acceptés et payés.

2010-09-138

Dépôt du rapport d'activités du directeur général, M Denis Marc Leclerc

Le directeur général, M Denis-Marc Leclerc dépose le rapport des activités courantes de la municipalité au 31 Août 2010

2010-09-139

Dépôt du rapport d'activité de l'inspecteur municipal, M Jean-Luc Hamel

Le directeur général de la municipalité de Chesterville, M Denis-Marc Leclerc, accompagné de l'inspecteur municipal, M. Jean- Luc Hamel présente le rapport des activités courantes de la municipalité au 31 août 2010

2010-09-140

Résolution concernant les achats d'intrants servant à l'entretien des routes pour l'hiver 2010-2011

Considérant qu'une saison normale d'hiver nécessite de 90 à 95 voyages de sable

Considérant que nous avons encore un inventaire résiduel de l'hiver 2009-2010

Sur proposition de M Félix Larivière et appuyé par M Jean-François Camiré, il est résolu à l'unanimité, le maire n'ayant pas exercé son droit de veto, que les soumissions concernant les produits d'entretiens pour les chemins d'hiver de la municipalité soient acceptées tel que présenté, à savoir :

- 55 voyages de sables sont prévus à 78.00\$ / voyage livré au garage municipal
- 60 tm environ de sel à glace de la compagnie Sel Warwick à 89.90\$ / tm livré au garage municipal
- 150 tonnes de pierre 1/8-5/16 environ seront nécessaire à 16.90\$ / TM livrée de la sablière de Warwick Ltée au garage municipal

2010-09-141

Dépôt du rapport d'activité du service incendie par le chef pompier, M Rémi Desharnais.

Le directeur général de la municipalité de Chesterville M Denis-Marc Leclerc, accompagné de Mme Micheline Vaillancourt, dépose au nom du chef pompier, M Rémi Desharnais le rapport des activités courantes de la municipalité au 31 Août 2010

2010-09-142

Dépôt du rapport d'activité de l'inspecteur en bâtiment par le directeur général, M Denis-Marc Leclerc

Le directeur général de la municipalité de Chesterville M Denis-Marc Leclerc, dépose au nom de l'inspecteur en bâtiment, le rapport des permis de construction octroyés par la

municipalité au 31 Août 2010, soit 2 permis pour une somme total de \$10 000.00

2010-09-143

Engagement d'un inspecteur en bâtiment en la personne de Mme Marie Pier Bédard

Sur proposition de Mme Maryse Beauchesne et appuyé par M Félix Larivière, il est résolu à l'unanimité, le maire n'ayant pas exercé son droit de veto, que Mme Marie-Pier Bédard soit engagé à temps plein 35 heures / semaine, réparti en 3 jours semaines à titre d'inspecteur en bâtiment et de 2 jours semaine à titre d'adjointe à l'administration municipale. Le taux horaire sera de \$15.85 / heure pour la période d'essai du 7 septembre au 31 décembre 2010. Une évaluation des besoins pour la municipalité sera faite avant la fin de la période de 90 jours et une évaluation des acquis de la compétence de l'inspecteur en bâtiment sera également disponible sur rapport.

2010-09-144

Dépôt du rapport d'activité de l'agent de développement

Mme Lise Setlakwe dépose le rapport des activités pour le mois d'août 2010

- Rencontre du 24 août avec les entrepreneurs et le CDE
- Rencontres avec les comités du 150^e
 - Entré du village
 - Le financement
- Bureau municipale
- Compte à recevoir
- Site Internet
- Le Babillard
- Bibliothèque
- Les Fleurons du Québec
- L'article 59 de la loi et les îlots déstructurés

2010-09-145

Dépôt des rapports d'activités des différents comités

M Félix Larivière dépose le rapport des activités pour le mois d'août des comités suivants

- Comité du 150^e,
- Comité des loisirs,
- Comité bibliothèque,

M le maire, M Louis Lafleur dépose le rapport de la rencontre du conseil des maires du mois d'août 2010

2010-09-146

Congrès de la FQM

Considérant l'importance pour une municipalité d'être informé, d'échanger et de réseauter avec les différents intervenants du milieu municipale

Considérant que la FQM à refuser de prendre les inscriptions tel que proposé lors de la dernière réunion du conseil

Sur proposition de M Félix Larivière appuyé par M Jean-François Camiré, il est résolu à l'unanimité, le maire n'ayant pas exercé son droit de veto, de faire l'inscription de monsieur le maire Louis Lafleur ainsi et de Mme Lise Setlakwe qui prendra personnellement 50% de la facture d'inscription pour les 3 jours du congrès qui aura lieu les 30 septembre, 1^{er} et 2 Octobre 2010.

2010-09-147

Demande d'un citoyen concernant l'ouverture de la route Sévigny (par le rang Campagna)

Ce point a été reporté à la prochaine rencontre du conseil qui souhaite savoir ce que Ste-Hélène de Chester fera avec sa part de cette même route ainsi que confirmer à qui appartient cette route.

2010-09-148

Calendrier des maires suppléant

Sur proposition de Mme Micheline Vaillancourt appuyé par M Denis Leclerc il est résolu à l'unanimité, le maire n'ayant pas exercé son droit de veto d'accepter le calendrier des maires suppléants tel que présenté ;

<u>Période</u>	<u>Conseiller</u>
1 ^{er} septembre au 30 Novembre 2010	M Félix Larivière
1 ^{er} Décembre 2010 au 28 février 2011	M Jean François Camiré
1 ^{er} Mars au 31 Mai 2011	Mme Micheline Vaillancourt
1 ^{er} Juin au 31 Août 2011	M Claude Roy
1 ^{er} Septembre au 30 Novembre 2011	Mme Maryse Beauchesne
1 ^{er} Décembre 2011 au 27 Février 2012	M Denis Leclerc

2010-09-149

Révision de la carte électorale

ATTENDU QUE la *Loi électorale* prévoit une révision de la carte électorale à toutes les deux élections générales;

ATTENDU QUE la Commission de la représentation électorale a pour mission d'établir la carte électorale du Québec de manière à assurer une représentation juste et équitable des électeurs du Québec;

ATTENDU QUE la *Loi électorale* précise à l'article 15 que les circonscriptions doivent représenter des

communautés naturelles en se fondant sur des critères d'ordre démographique, géographique et sociologique tels que la densité de population et son taux relatif de croissance, la configuration de la région, l'accessibilité, la superficie, les frontières naturelles du milieu et les territoires des municipalités locales ainsi que d'autres facteurs tels que le sentiment d'appartenance des citoyens, la communauté d'intérêts, la reconnaissance de pôles de développement régionaux, le patrimoine culturel et historique, les limites des quartiers urbains et les différentes limites administratives sur le territoire

ATTENDU QUE la région Estrie-Centre-du-Québec connaît depuis 2000 une croissance de population de 6,8 % comparativement à une croissance de 5,8 % pour le reste du Québec ;

ATTENDU QUE cette croissance a été principalement constatée dans les villes de Drummondville, Sherbrooke et Victoriaville ;

ATTENDU QUE la proposition révisée de délimitation comporte un réaménagement important dans la région de l'Estrie-Centre-du-Québec et qu'elle diffère passablement de la proposition préliminaire;

ATTENDU QU'aucune audition publique ne s'est tenue sur le territoire de la MRC d'Arthabaska en 2008 dans le cadre de la tournée des auditions publiques de la Commission de la représentation électorale;

ATTENDU QUE la nouvelle circonscription électorale Drummond-Bois-Francs serait formée de la partie est de la Ville de Drummondville ainsi que des municipalités de Chesterville (M), Ham-Nord (CT), Kingsey Falls (V), Notre-Dame-de-Ham (M), Notre-Dame-du-Bon-Conseil (P), Notre-Dame-du-Bon-Conseil (VL), Saint-Albert (M), Sainte-Clotilde-de-Horton (M), Saint-Cyrille-de-Wendover (M), Sainte-Élizabeth-de-Warwick (M), Saint-Félix-de-Kingsey (M), Saint-Fortunat (M), Sainte-Hélène-de-Chester (M), Saint-Jacques-le-Majeur-de-Wolfestown (P), Saint-Julien (M), Saint-Lucien (P), Saints-Martyrs-Canadiens (P), Saint-Rémi-de-Tingwick (P), Saint-Samuel (P), Sainte-Séraphine (P), Tingwick (M) et Warwick (V);

ATTENDU QUE plusieurs municipalités de cette nouvelle circonscription font partie de la circonscription de Richmond;

ATTENDU QUE les municipalités de Saint-Fortunat (M), Saint-Julien (M) et Saint-Jacques-le-Majeur-de-Wolfestown (P) ne font pas partie de la région administrative du Centre-du-Québec et qu'elles possèdent davantage les caractéristiques de la MRC des Appalaches dans la région administrative de Chaudière-Appalaches;

ATTENDU QUE la circonscription d'Arthabaska comprendrait les municipalités d'Inverness (M), Laurierville (M), Lyster (M), Notre-Dame-de-Lourdes (P), Plessisville (P), Plessisville (V), Princeville (V), Saint-

Christophe-d'Arthabaska (P), Saint-Ferdinand (M), Saint-Norbert-d'Arthabaska (M), Saint-Pierre-Baptiste (P), Saint-Rosaire (P), Sainte-Sophie-d'Halifax (M), Saint-Valère (M), Victoriaville (V) et Villeroy (M);

ATTENDU QUE plusieurs de ces municipalités font partie de la MRC de l'Érable et de la circonscription de Lotbinière;

ATTENDU QUE selon la proposition révisée de délimitation, la circonscription d'Arthabaska aurait 55 070 électeurs, donc un écart de +21,0 % et que la circonscription de Drummond-Bois-Francis compterait 48 275 électeurs pour un écart de +6,1 %;

ATTENDU QUE la circonscription d'Arthabaska compte actuellement 49 578 électeurs, représentant un écart de +8,9 %;

ATTENDU QUE l'article 16 de la *Loi électorale* prévoit que le seuil minimal d'écart du nombre d'électeurs par rapport à la moyenne provinciale à respecter est de -25,0 % et le seuil maximal est de +25,0 %;

ATTENDU QUE la MRC d'Arthabaska regroupe 23 municipalités réparties actuellement dans quatre circonscriptions différentes, soit Arthabaska, Lotbinière, Nicolet-Yamaska et Richmond, et compte 53 204 électeurs;

ATTENDU QUE la municipalité de Chesterville est située sur le territoire de la MRC d'Arthabaska ;

ATTENDU QUE depuis sa fondation, la MRC d'Arthabaska assume un rôle certain dans l'aménagement de son territoire, dans l'équilibre de son environnement, le développement socio-économique et culturel;

ATTENDU QUE de nombreux services et organisations ont adopté le découpage des MRC, tels que les centres de santé et de services sociaux, les postes de la Sûreté du Québec, les commissions scolaires, les centres locaux de développement, les corporations de développement communautaire, les corporations de développement touristique;

ATTENDU QUE les limites de la MRC d'Arthabaska ne sont pas considérées dans la délimitation de la carte électorale tel qu'indiqué dans la proposition révisée;

ATTENDU QUE la nouvelle carte électorale proposée éloignerait le développement des collectivités de la MRC d'Arthabaska;

ATTENDU QUE la nouvelle carte électorale proposée ne tient pas compte des réalités des municipalités de la MRC d'Arthabaska, tel que prescrit à l'article 15 de la *Loi électorale*, notamment concernant le sentiment d'appartenance des citoyens, la communauté d'intérêts, la reconnaissance de pôles de développement régionaux, le patrimoine culturel et historique, les limites des quartiers urbains et les différentes limites administratives sur le territoire;

ATTENDU QUE la municipalité de Chesterville désire conserver le sentiment d'appartenance et d'unité qui règne sur le territoire de la MRC d'Arthabaska ;

EN CONSÉQUENCE, sur proposition de Mme Maryse Beauchesne, appuyée par M. Denis Leclerc, il est résolu à l'unanimité des conseillers :

QUE la municipalité de Chesterville appuie le Conseil de la MRC d'Arthabaska dans ses démarches afin d'informer la Commission de la représentation électorale qu'il est en désaccord avec la nouvelle carte électorale proposée;

QUE la municipalité de Chesterville soutient la proposition du Conseil de la MRC d'Arthabaska voulant que la circonscription d'Arthabaska soit formée des 23 municipalités faisant partie de la MRC d'Arthabaska, soit les municipalités de Chesterville (M), Ham-Nord (CT), Kingsey Falls (V), Notre-Dame-de-Ham (M), Saint-Albert (M), Sainte-Clotilde-de-Horton (M), Sainte-Élisabeth-de-Warwick (M), Sainte-Hélène-de-Chester, Saints-Martyrs-Canadiens (P), Saint-Rémi-de-Tingwick (P), Saint-Samuel (P), Sainte-Séraphine (P), Tingwick (M), Warwick (V), Saint-Christophe-d'Arthabaska (P), Saint-Norbert-d'Arthabaska (M), Saint-Rosaire (P), Saint-Valère (M), Victoriaville (V), Maddington (C); Sainte-Anne-du-Sault (M), Daveluyville (V) et Saint-Louis-de-Blandford (M) pour un total de 53 204 électeurs, pour un écart d'environ 18,0 %, afin de préserver le sentiment d'appartenance des citoyens, la communauté d'intérêts, la reconnaissance de pôles de développement régionaux, le patrimoine culturel et historique, les limites des quartiers urbains et les différentes limites administratives sur le territoire.

2010-09-150

Résolution d'appui concernant la limite de vitesse

Sur proposition de Denis Leclerc appuyé par Mme Micheline Vaillancourt il est résolu à l'unanimité, le maire n'ayant pas exercé son droit de veto d'appuyer la demande de la municipalité de Notre-Dame-de-Ham de réduire la vitesse à 50 km sur la rue Principale et vers la sortie en direction nord sur la route 161.

2010-09-151

Résolution d'informer le ministère des transports de l'utilisation des compensations conformément aux objectifs du Programme d'aide à l'entretien du réseau routier local.

Attendu que le ministère des transports a versé une compensation de \$205 381 pour l'entretien du réseau routier local pour l'année civile 2009;

Attendu que les compensations distribuées à la municipalité visent l'entretien courant et préventif des routes locales 1 et 2 ainsi que les éléments des ponts dans les municipalités sont responsables et situés sur ces routes;

Attendu que la présente résolution est accompagnée de l'annexe A identifiant les interventions réalisées par la municipalité sur les routes susmentionnées;

Attendu qu'un vérificateur externe présentera dans les délais signifiés pour le dépôt de la reddition des comptes l'annexe B dument complétée;

Sur proposition de M Félix Larivière appuyé par Mme Micheline Vaillancourt il est résolu à l'unanimité, le maire n'ayant pas exercé son droit de veto, que la municipalité de Chesterville informe le ministère des Transport de l'utilisation des compensations conformément aux objectifs du programme d'aide à l'entretien du réseau routier local

2010-09-152

Question du public

A 20hr25 vient, la période de question prévue au cours de laquelle des questions sont formulées. M Le Maire Louis Lafleur répond à chacune des questions à la grande satisfaction du citoyen présent.

2010-09-153

A 20hr40 l'agenda étant épuisé, la séance est levée

M Louis Lafleur
Maire

M Denis-Marc Leclerc
Secrétaire-trésorier

Le maire a pris connaissance de toutes les résolutions et étant d'accord avec toutes les résolutions, il n'exercera pas son droit de veto.

M Louis Lafleur
Maire